

Communiqué de presse

Non ! Les députés ne se laisseront pas rouler dans la farine par l'industrie du tabac le 27 janvier 2011 !

Les puissants lobbys du tabac sont, par leur grande habileté et les milliards accumulés sur le dos des fumeurs et des États, en passe de réussir à faire voter aux députés, sous des couverts de liberté, une loi visant à renforcer le marché du tabac et donc la dépendance des fumeurs, en particulier des jeunes. Pour ces lobbys, il est très important que les députés français votent ce projet de loi de façon à pouvoir exporter cette pseudo exception culturelle dans tous les pays qui avaient pris la loi Évin pour modèle.

En 2011, en France, environ 90 % du tabac est consommé par des personnes dont la liberté de ne pas fumer a été aliénée de façon méthodique par l'industrie du tabac. Il est établi que la fumée du tabac a tué prématurément 100 millions de personnes dans le monde au vingtième siècle, mais les lobbys du tabac en veulent toujours plus.

Comme le montrent les documents révélés par l'industrie du tabac pour conserver le marché, il est important :

- 1- **Que les jeunes commencent à fumer la plus tôt possible, car plus ils fument tôt, plus ils seront dépendants.** Pour cela, ils mettent sur le marché des cigarettes sucrées, des paquets de cigarettes aux designs spécifiques destinés à séduire les jeunes consommateurs ; ils ont organisé la contrebande en Europe pour que des cigarettes à bas prix soient disponibles (ils ont accepté il y a quelques années de payer près de 1,5 milliard d'euros à la Commission pour que l'Europe ne les poursuive pas ! quel innocent paierait une pareille somme ?). Le contrat signé avec Sylvester Stallone lui offrant 500 000 dollars pour fumer dans cinq films est disponible sur le Net : est-ce par admiration pour Stallone qu'ils donnent de telles sommes ou est-ce par ce qu'ils savent que l'image publique véhiculée par un tel héros fumeur leur fera gagner beaucoup plus d'argent. Ils se font passer pour généreux, en donnant à la veuve et à l'orphelin, mais il est prouvé qu'ils dépensent deux fois plus d'argent pour communiquer sur leur générosité qu'ils n'en donnent. En Espagne, une publicité proposait sur de grands panneaux publicitaires de faire une bonne action en achetant des cigarettes : 0,7 % était reversé à une association humanitaire !
- 2- **Que le tabac soit le plus possible admis dans la société et constitue une norme sociale.** Les images de cigarettes que l'on voyait moins dans les magazines et films reviennent en force, et les publicitaires ne se gênent pas pour retoucher les images et ajouter par manipulation informatique une cigarette sur la photo d'une femme qui ne fume pas, dans le but de faire passer la cigarette pour un produit glamour.

Le projet de loi 2972 sur lequel les députés devront voter le 27 janvier a toutes les caractéristiques d'un projet de loi écrit par un cabinet de lobby de l'industrie du tabac. Les attendus sont totalement mensongers et reprennent des manipulations que celle-ci a tentées et qui ont échoué. Jamais aucun procès ni aucune plainte d'association n'a été porté contre la pipe de Tati, la cigarette de Malraux et les autres allégations de ce préambule qui le suggère pourtant. Les associations de lutte contre le tabac se sont bien gardées d'intervenir car le piège tendu par les lobbys de l'industrie du tabac était trop grossier. Il faut savoir par exemple que Mme Isabelle Ockrent qui était directrice de la communication chez Altadis (compagnie de tabac) est désormais directrice de la communication de Métrobus (cf. site www.RATP.fr/fr/ratp/r_6150/structure-et-gouvernance/). C'est cette même compagnie Métrobus qui, à grand renfort de communication presse, a pris l'initiative d'apposer un moulin à vent jaune (du plus mauvais goût) à la place de la cigarette de Tati, non pas pour se prémunir d'une plainte, mais pour lancer une campagne de communication largement reprise par les médias, contre la loi Évin. Cette loi, qualifiée parfois d'*hygiéniste* ou de *liberticide* a permis d'assainir l'air de la plupart des locaux et de libérer de la dépendance tabagique de nombreux fumeurs.

La représentation nationale française ne doit pas succomber aux lobbys du tabac, si habiles soient leurs manœuvres. L'OFT implore les députés de tous bords, de ne pas s'abstenir mais de rejeter le projet de loi 2972 qui a pour but de créer une brèche dans la loi Évin qui protège de la fumée du tabac.

Contacts OFT : Pr Bertrand Dautzenberg, président • 06 13 43 70 48 • b.dautzenberg@ofta-asso.fr
Pascale Sommero, directrice administrative • 01 43 25 25 86 • p.sommero@ofta-asso.fr
66, boulevard Saint-Michel • 75006 Paris • Tél. : 01 43 25 19 65 • www.ofta-asso.fr